



# Comptabilité : Solde non nul à la clôture de mon exercice

Par luclagarde, le 13/08/2024 à 13:53

Bonjour,

J'ai une question concernant la clôture d'un exercice comptable.

Je suis chargé de faire la comptabilité d'une SAS et j'ai un problème.

Prenons un exemple simple.

À la fin de l'exercice, j'ai :

Total charges (sans l'impôt): 2300€

Total produits: 3600€

J'ai donc un résultat net de  $3600 - 2300 = +1300€$

Mon problème est dans les écritures comptables à la clôture.

- 1ère étape: je clôture les comptes de charges/produits

Débit : 7\*\* 3600 €

Crédit : 120 3600 €

Débit : 120 2300 €

Crédit : 6\*\* 2300 €

Mon compte 120 a donc un solde de  $3600 - 2300 = -1300€$

- 2ème étape: je calcule mon IS. J'ai donc un IS de  $0.15 \times 1300 = 195€$ .

Débit: 695 195€

Crédit: 444 195€

**Sauf que maintenant mon compte de charges 695 à un solde de 195€ ! (Alors que le solde des comptes de charges doit être à 0 à la fin de l'exercice non ?)**

- 3ème étape: disons que je mets tout en report à nouveau. Je mets donc  $1300 - 195 = 1105€$  en RAN

Débit: 120 1105€

Crédit: 110 1105€

**Sauf que maintenant, mon compte 120 qui doit être soldé a un solde de  $-1300 + 1105 = -195€$**

Donc voilà mon problème. J'ai un compte 120 et 695 qui n'ont pas un solde nul à la fin de l'exercice.

Quelles sont les étapes que je fais mal, ou qu'il me manque pour réussir ma clôture ?

Merci d'avance ! 😊

Par **luclagarde**, le **13/08/2024** à **14:14**

Est ce que l'écriture suivante est une solution autorisée ?

Crédit: 120 "Solde compte 695" 195€

Débit: 695 "Solde compte 695" 195€

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2024** à **17:47**

Bienvenue sur LegaVox, forum d'accès au droit.

Je ne suis pas grand spécialiste, mais à mes yeux, le compte 120 doit être soldé par le report à nouveau.

En cherchant un peu, vous trouverez facilement un forum dédié à la comptabilité,

Par **john12**, le **14/08/2024** à **16:11**

Bonjour,

Le compte 695-IS est un compte de charges qui doit être viré au résultat (12) comme tout autre compte de charges. Ainsi, après clôture de la comptabilité, il ne doit plus rester de comptes de gestion (classe 6 et 7), ceux-ci ayant été virés au résultat qui, seul, apparaîtra au bilan de clôture.

L'IS à payer devra être réintégré au résultat fiscal, sur le tableau des réintégrations de la liasse fiscale.

Cordialement